



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité*

Fraternité



TOUS VACCINÉS. TOUS PROTÉGÉS

PORTFOLIO

« VACCINATION ANTI-COVID DES ENFANTS DE 5 A 11 ANS »



Décembre 2021



SOMMAIRE

5 fiches techniques

Fiche 1 : Questionnaire pédiatrique pré-vaccinal	3
Fiche 2 : Autorisation parentale	6
Fiche 3 : Organisation de la campagne de vaccination pédiatrique	9
Fiche 4 : Bonnes pratiques pour l'organisation des lignes pédiatriques en centres de vaccination	13
Fiche 5 : Présentation et utilisation du vaccin Comirnaty® pédiatrique	15

[Retrouvez la liste des publics prioritaires sur solidarites-sante.gouv.fr](https://solidarites-sante.gouv.fr)

Des mises à jour pourront être faites en fonction de l'avancée des connaissances. Vous pourrez retrouver les mises à jour ultérieures sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 – VACCINATION PEDIATRIQUE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

Votre enfant a-t-il eu un test (PCR ou antigénique) positif ? Si oui, à quelle date ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il eu de la fièvre aujourd'hui ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il des antécédents d'allergie à certaines substances ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il présenté un épisode de myocardite ou péricardite ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il reçu un traitement par anticorps monoclonaux contre la Covid-19 dans les deux derniers mois ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant est-il sous traitement anticoagulant ? Votre enfant a-t-il une baisse des plaquettes ?

☐ Oui ☐ Non

Votre enfant a-t-il déjà présenté un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) après une Covid-19 ?

☐ Oui ☐ Non

Si votre enfant a déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, a-t-il présenté un effet indésirable grave après la première injection ?

☐ Oui ☐ Non

Les données d'identité recueillies via ce questionnaire seront intégrées dans le traitement de données à caractère personnel « SI Vaccin Covid » mis en œuvre conjointement par le Ministère de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie et uniquement pour l'organisation, le suivi et le pilotage des campagnes vaccinales contre la covid-19. Pour plus d'informations sur ce traitement, les coordonnées des responsables de traitement, les destinataires ou catégories de destinataires, les durées de conservation ainsi que la possibilité d'introduire un recours auprès de la CNIL, nous vous invitons à consulter les mentions RPGD complètes sur le site ameli.fr ou à flasher le QR Code. Ce questionnaire papier pourra être conservé pendant une durée maximale de trois mois après la date de votre rendez-vous.



**Réservé au prescripteur –
Réalisation d'une injection
Comirnaty® pédiatrique**

Date : ____/____/____

Signature du prescripteur :



AUTORISATION PARENTALE DANS LE CADRE DE LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Je soussigné(e),

Parent 1 : _____

Parent 2 (*facultatif*) : _____

Numéro de sécurité sociale de l'enfant ou du parent / responsable légal de
rattachement¹ : _____

certifiant agir en qualité de parent exerçant l'autorité parentale / tuteur légal²,
autorise le centre de vaccination de

- à vacciner mon enfant contre la Covid-19³ : ☐ Oui ☐ Non
- à effectuer un test rapide d'orientation diagnostique sérologique :
☐ Oui ☐ Non

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Fait à _____

Le _____

Signature(s) parent(s)

¹ Le même numéro de sécurité sociale doit être utilisé pour les deux injections.

² Veuillez rayer les mentions inutiles.

³ Par dérogation à l'article 371-1 du code civil, la vaccination contre la Covid-19 peut être pratiquée, à sa demande, sur le mineur de plus de seize ans.



ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION PEDIATRIQUE (5 A 11 ANS INCLUS)

I. PRESENTATION GENERALE

L'Agence européenne du médicament a délivré le 25 novembre 2021 une autorisation de mise sur le marché (AMM) européenne de la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech. La Haute Autorité de santé (HAS), dans [son avis du 25 novembre 2021](#), et le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), dans [son avis du 6 décembre 2021](#), recommandent de débiter au plus vite la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19 et de décès, ainsi que celle des enfants de 5 à 11 ans vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées.

II. COMPETENCES ACTUELLES DES PROFESSIONNELS DE SANTE DANS LE CHAMP DE LA VACCINATION DES ENFANTS

Seules deux professions de santé disposent aujourd'hui de compétences pour la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans :

- Les médecins qui disposent d'une **compétence globale** de prescription et d'administration de vaccins ;
- Les infirmiers qui disposent d'une compétence d'administration des vaccins aux enfants à la condition que cet acte ait fait l'objet **d'une prescription médicale préalable**. Une fois la prescription établie, une supervision médicale n'est pas nécessaire.

III. PERIMETRE DES ENFANTS CONCERNES

Au 15 décembre 2021 : ouverture de la vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave et de ceux vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées⁴.

⁴ Liste figurant [ici](#) (page 4 et 5).

La liste des comorbidités faisant l'objet d'une priorisation est celle établie par le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, qui complète la liste initialement établie par la Haute Autorité de santé.

La liste des pathologies prioritaires est la suivante :

- Cardiopathies congénitales non corrigées
- Asthmes pour lesquels il existe une nécessité de recours aux corticoïdes par voie générale, ou ayant nécessité une hospitalisation ou ALD
- Maladies hépatiques chroniques
- Maladies cardiaques et respiratoires chroniques
- Cancer en cours de traitement
- Maladie rénale chronique
- Handicap neuromusculaire sévère
- Maladies neurologiques
- Immunodéficience primitive ou secondaire (infection par le VIH ou induite par médicaments)
- Obésité
- Diabète
- Hémopathies malignes
- Drépanocytose
- Trisomie 21

A ces pathologies peuvent s'ajouter des situations où, au cas par cas, les médecins spécialistes d'organes et de maladies rares peuvent proposer la vaccination à des enfants du fait d'une vulnérabilité conférant un risque lié à la Covid-19 jugé majeur.

Certains enfants atteints des pathologies listées ci-dessus sont déjà intégrés dans un parcours de soin et d'accompagnement compte tenu de leur état de santé. Il est proposé que la vaccination contre le SARS-CoV-2 de ces enfants puisse être réalisée par les professionnels de santé qui les suivent au sein des CHU, des CH, des hôpitaux pédiatriques ainsi que des établissements spécialisés qui les accompagnent et les centres d'accueil moyens et long séjour, par leur pédiatre ou médecin traitant.

La vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans vivant dans le foyer d'une personne immunodéprimée pourra, selon la capacité de l'établissement concerné, être proposée au sein des établissements et structures où le proche immunodéprimé est lui-même suivi.

Dans tous les cas, les enfants âgés de 5 à 11 ans - pour lesquels la vaccination est indiquée à ce stade - pourront être pris en charge au sein de centres de vaccination disposant de lignes pédiatriques dédiées, notamment s'ils ne sont pas suivis dans une structure spécialisée.

En fonction des avis complémentaires de la Haute Autorité de santé (HAS), du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE) et du Conseil d'orientation de la stratégie

vaccinale (COSV), la campagne de vaccination à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans pourrait s'ouvrir dans un second temps.

IV. ORGANISATION DE LA VACCINATION PEDIATRIQUE CONTRE LA COVID-19

La campagne de vaccination pédiatrique sera proposée dans les lieux suivants :

- Etablissements et structures accueillant des enfants à risque de forme grave de Covid-19 (Centre Hospitalier Universitaire, Centre Hospitalier, Hôpitaux pédiatriques, Centre de Lutte contre le cancer, Etablissements médico-sociaux, Centres d'accueil moyens et long séjours, etc...);
- Centres de vaccination avec des lignes pédiatriques dédiées.

Les cabinets médicaux prendront aussi part à la campagne de vaccination pédiatrique, dès que les premières doses de vaccins pédiatriques commandées les 13 et 14 décembre 2021 seront réceptionnées et distribuées en ville entre le 24 et le 28 décembre 2021.

V. SCHEMA VACCINAL

Pratique des Tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) sérologiques

Infection survenue avant la vaccination

Conformément à l'avis du COSV du 6 décembre et compte tenu du taux d'infection naturel croissant, la pratique de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) sérologique sera proposée en parallèle de la vaccination des 5-11 ans, avant la première injection.

L'utilisation des TROD sérologiques est recommandée pour :

- Les enfants de 5 à 11 ans immunocompétents (notamment les enfants dans l'entourage des personnes immunodéprimées);
- Les enfants de 5 à 11 ans présentant des facteurs de risque (comorbidités notamment).

L'utilisation des TROD ne s'applique pas aux enfants disposant d'une preuve d'infection passée à la COVID-19 (résultat de test PCR, antigénique ou sérologique datant de plus de deux mois).

L'utilisation des TROD permettra d'identifier les enfants préalablement infectés par le SARS-CoV-2 afin qu'ils ne reçoivent qu'une seule dose de vaccin.

Un risque de réaction sérologique croisée entre les IgG SARS-CoV-2 et celles ciblant le virus de la dengue a été décrite. Ce risque de faux positifs conduit à ne pas recommander l'utilisation des TROD dans les zones où la dengue est présente, c'est-à-dire dans tous les départements et régions d'outre-mer (excepté Saint-Pierre-et-Miquelon).

Un délai de 2 mois doit être respecté entre une infection au SARS-CoV-2 et une vaccination. Une fois le délai de deux mois passé, sur présentation de la preuve d'infection passée (résultat de test PCR, antigénique ou sérologique) ou du résultat positif du TROD, un schéma monodose sera proposé à l'enfant.

Absence d'infection

Pour les enfants n'ayant pas été infectés par le SARS-CoV-2, un schéma classique à deux doses à 21 jours d'intervalle sera proposé, conformément à l'AMM.

Infection survenue après la vaccination

- Un enfant qui serait infecté par le SARS-CoV-2 plus de 15 jours après sa première dose de vaccin n'aura pas besoin de recevoir une seconde dose. En effet, il peut alors être considéré que l'infection représente une stimulation équivalente à l'injection d'une seconde dose de vaccin.
- Un enfant qui serait infecté par le SARS-CoV-2 moins de 15 jours après sa première dose de vaccin devra recevoir une seconde dose dans un délai de 2 mois après son infection. En effet, il peut alors être considéré que l'immunité induite par deux stimulations rapprochées dans le temps (une dose de vaccin et une infection par le virus à moins de 15 jours d'intervalle) n'est pas équivalente à l'immunité induite par une vaccination complète.

Ces recommandations ne s'appliquent pas aux enfants immunodéprimés pour qui il est impératif de prévoir un suivi rapproché du médecin spécialiste, qui appréciera au cas par cas le schéma vaccinal à recommander.

Vaccination concomitante Covid-19 et rappels de vaccins multivalents et anti-HPV

Dans son avis du 6 décembre, le COSV explique qu'aucun élément ne suggère de risque particulier à une injection concomitante du vaccin anti-Covid-19 et de ces vaccins :

- Rappels contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche des enfants âgés de 6 à 11 ans ;
- Vaccin anti- HPV pour les enfants de 11 ans.

Il est donc recommandé, à chaque fois que justifié, la combinaison de ces vaccins.



BONNES PRATIQUES POUR L'ORGANISATION DES LIGNES PÉDIATRIQUES EN CENTRES DE VACCINATION

RESSOURCES HUMAINES

Il est nécessaire de s'assurer de la mobilisation des professionnels de santé habilités à vacciner les enfants de 5-11 ans en effectif suffisant pour sécuriser le parcours vaccinal et assurer un accueil et un accompagnement adaptés tout au long du parcours. Le recrutement de personnel administratif supplémentaire pour assurer la fluidité du parcours vaccinal pourra être envisagé, et assurer l'accompagnement des familles vers la vaccination et après la vaccination.

Les effecteurs mobilisables en centre de vaccination pour assurer la vaccination de cette classe d'âge sont les médecins généralistes et les pédiatres, ainsi que les IDE qui peuvent vacciner les 5-11 ans sur prescription médicale.

Dans ce cadre, il est proposé de cibler les jeunes retraités qui sont davantage disponibles et donc plus facilement mobilisables dans les centres de vaccination.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les bonnes pratiques déjà existantes en termes de prise de rendez-vous doivent être suivies. Ainsi, la conservation du système de prise de rendez-vous en ligne et par téléphone apparaît préférable.

Il convient également d'ouvrir un volume de rendez-vous cohérent, correspondant aux allocations attendues en doses pédiatriques afin de limiter la perte de doses, le vaccin Comirnaty pédiatrique étant conditionné en 10 doses par flacon.

Des plages horaires dédiées à la vaccination des enfants peuvent être prévues, notamment le mercredi après-midi, le samedi matin, après-midi ou les fins de journée.

Il paraît raisonnable d'anticiper une durée rallongée de prise en charge par patient compte tenu des particularités du public cible.

Il peut enfin s'avérer utile, si les capacités en personnel le permettent, de rappeler en amont les parents ayant pris rendez-vous pour vacciner leur enfant afin de s'assurer de leur présence effective au moment de la vaccination. Cela permet notamment d'éviter la perte de doses pédiatriques.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Il est recommandé de mettre en place des lignes dédiées à la vaccination pédiatrique répondant à un flux séparé des lignes classiques dédiée à la vaccination des personnes de 12 ans et plus. Il convient également, compte tenu du plus faible volume de population que représentent les enfants de 5 à 11 ans, de grouper les rendez-vous autant que possible.

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans nécessite la présence d'au moins un parent accompagnateur.

Il apparaît essentiel de mettre en place un accueil et un accompagnement renforcés des familles. Cet accueil et accompagnement doivent pouvoir être assurés par une seule et même personne dédiée au parcours de l'enfant au sein du centre de vaccination, de l'entrée à la sortie, et ce afin d'offrir le cadre le plus rassurant possible pour la famille.

Concernant l'espace dédié à l'accueil des familles, les salles d'attentes déjà existantes peuvent être utilisées dans le cas de plages horaires dédiées en s'assurant qu'il y ait la place nécessaire à l'accueil de l'enfant et de son accompagnant. Dans le cas d'une mise en place de lignes dédiées cohabitant avec des lignes de vaccination pour les adolescents et les adultes, il est recommandé d'organiser un espace à l'écart dédiée à l'attente des enfants - afin d'apporter à la famille l'environnement le plus rassurant possible.

Dans le cas où un enfant ne serait pas dans des conditions optimales avant la vaccination (s'il a peur, pleure, etc.), il convient de mettre à disposition des parents un espace spécifique leur permettant de s'isoler, avec lui afin de prendre le temps de le rassurer avant de poursuivre le parcours de vaccination.

ENTRETIEN PRE-VACCINAL SUR LE LIEU DE VACCINATION, ACTE DE PREPARATION DES DOSES ET INJECTION

Entretien pré-vaccinal sur le lieu de vaccination

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans doit être systématiquement précédée d'un entretien médical pré-vaccinal, sur le lieu de vaccination, qui permettra d'écarter les contre-indications, de vérifier l'éligibilité de l'enfant à la vaccination, et conduira à la prescription.

Il s'agit également du moment pendant lequel le professionnel de santé doit être en mesure de répondre aux interrogations de l'enfant et de ses parents, afin de les rassurer et de leur donner toutes les informations complémentaires nécessaires.

[Un questionnaire médical adapté aux enfants](#) est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

[Le formulaire d'autorisation parentale](#) doit également être remis au médecin à cette occasion. Le formulaire d'autorisation parentale utilisé dans le cadre de la vaccination des adolescents de 12 à 15 ans est adapté à la vaccination des enfants de 5 à 11 ans et peut ainsi être utilisé dans les mêmes conditions.

Acte d'injection

Compte tenu de la classe d'âge, le geste de vaccination ne diffère pas de celui pratiqué pour les personnes de 12 ans et plus. En effet, chez les enfants de 5 à 11 ans, il s'agit également d'une injection intramusculaire dans le deltoïde.

La vaccination elle-même est réalisée dans les mêmes conditions que les autres vaccinations de l'enfant :

- Informer l'enfant un peu avant la vaccination, de façon naturelle, sans dramatiser ni surprotéger.
- Demander à l'enfant de respirer calmement et profondément au moment de l'injection.
- Après le geste, féliciter l'enfant pour son courage (possibilité de remise d'un diplôme du courage).

Surveillance post-vaccinale

Le temps de surveillance post-vaccinale de l'enfant de 5 à 11 ans ne diffère pas de celui des personnes de 12 ans et plus. Il est de 15 minutes.

Concernant l'espace dédié à la surveillance post-vaccinale, les salles d'attentes déjà existantes peuvent être utilisées dans le cas de plages horaires dédiées en s'assurant qu'il y ait la place nécessaire à l'accueil de l'enfant et de son ou ses accompagnants. Dans le cas d'une mise en place de lignes dédiées cohabitant avec des lignes de vaccination des adultes et des adolescents, adultes il est recommandé d'organiser un espace à l'écart dédiée à la surveillance des enfants - afin d'apporter à la famille l'environnement le plus rassurant possible.

Le matériel utilisé dans le cadre des salles d'attentes dédiées à la surveillance post-vaccinale peut être utilisé (sièges, repose-pieds, etc.). Il convient cependant de mettre à la disposition de l'enfant des jouets désinfectables et des livres afin de l'occuper pendant le temps d'attente. Cela permet d'éviter toute source de stress post-vaccinal de la part de l'enfant.

Enregistrement dans le téléservice Vaccin Covid

Comme pour toute vaccination contre la Covid-19 effectuée dans le cadre de la campagne de vaccination organisée par la France, il est obligatoire d'enregistrer les informations de la consultation pré-vaccinale et de chaque vaccination concernant les enfants âgés de 5 à 11 ans.

Le tutoriel complet du téléservice Vaccin Covid est consultable sur le lien suivant : <https://www.ameli.fr/content/tutoriel-du-teleservice-vaccin-covid>.

Pour accéder au dossier de vaccination de l'enfant, il est nécessaire de saisir le NIR de son parent ouvrant droit, ou bien son code patient si son dossier a déjà été créé (code patient indiqué sur la synthèse d'éligibilité ou de vaccination).

Bien sélectionner le vaccin Comirnaty Pédiatrique et le numéro de lot administré.

Comme pour toute personne vaccinée, il est par ailleurs indispensable d'imprimer et remettre la **synthèse d'éligibilité** et la **synthèse de vaccination** au parent de l'enfant à chaque injection réalisée.

L'attestation certifiée de vaccination, quant à elle, n'a pas besoin d'être imprimée étant donné que l'instauration d'un pass sanitaire pour les enfants n'est pas d'actualité. Néanmoins, les parents pourront télécharger l'attestation de leur enfant sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> si besoin ultérieur.



PRESENTATION ET UTILISATION DU VACCIN COMIRNATY® PEDIATRIQUE

Une autorisation de mise sur le marché (AMM) a été délivrée au vaccin pédiatrique **Comirnaty® 10 microgrammes/dose, dispersion à diluer pour solution injectable** à destination des enfants âgés de 5 à 11 ans. Les conditions d'utilisation du vaccin sont reprises ci-dessous.

Les aiguilles utilisées sont des aiguilles de 16 mm, 25 gauges de diamètre, adaptées à la vaccination pédiatrique. La même aiguille est à utiliser pour prélever et injecter le vaccin.

VERIFICATION DES FLACONS DE COMIRNATY® PEDIATRIQUE

Vérifier que le flacon est bien muni **d'un couvercle en plastique orange**, propre au vaccin Comirnaty® pédiatrique.

MANIPULATION AVANT UTILISATION DE COMIRNATY® PEDIATRIQUE

Si le flacon multidose est conservé congelé, il doit être décongelé avant utilisation. Pour la décongélation, les flacons congelés doivent être placés à une température de 2°C à 8°C. Pour une boîte de 10 flacons, la décongélation pourra prendre 4 heures. Les flacons congelés peuvent également être décongelés individuellement à une température allant jusqu'à 30°C pendant 30 minutes.

Veiller à ce que les flacons soient totalement décongelés avant utilisation.

Les flacons non ouverts peuvent être conservés pendant un maximum de 10 semaines entre 2°C et 8°C, dans la limite des 9 mois de conservation entre -90°C et -60°C. Aussi, lorsque les flacons sont placés à une température de 2°C à 8°C pour être conservés, la date limite d'utilisation doit être actualisée sur l'emballage.

Avant utilisation, le flacon non ouvert peut être conservé pendant un maximum de 12 heures à des températures allant jusqu'à 30°C. Les flacons décongelés peuvent être manipulés dans des conditions d'éclairage intérieur.

MELANGE AVANT DILUTION DE COMIRNATY® PEDIATRIQUE

Laisser le flacon décongelé se réchauffer à température ambiante et le retourner délicatement à 10 reprises avant la dilution. **Ne pas secouer.**

Avant la dilution, la dispersion décongelée peut contenir des particules amorphes opaques de couleur blanche à blanc cassé.

DILUTION DE COMIRNATY® PEDIATRIQUE

Le vaccin décongelé doit être dilué dans son flacon d'origine à l'aide de **1,3 mL** de solution injectable de chlorure de sodium à 9 mg/mL (0,9 %), en utilisant une aiguille de calibre 21 G (gauge) ou plus fine et en respectant les règles d'asepsie.

Avant de retirer l'aiguille du bouchon du flacon, équilibrer la pression du flacon en aspirant 1,3 mL d'air dans la seringue de diluant vide.

Retourner délicatement la solution diluée à 10 reprises. **Ne pas secouer.**

Le vaccin dilué doit avoir l'aspect d'une dispersion de couleur blanche à blanc cassé, exempte de particules visibles. Ne pas utiliser le vaccin dilué si la présence de particules ou une coloration anormale sont observées.

Après dilution, le flacon contient 2,6 mL soit 10 doses annoncées de 0,2 mL de vaccin. Toutefois, dans certaines conditions de réalisation et avec du matériel à faible volume mort, il est possible théoriquement d'extraire jusqu'à 12 doses.

La date et l'heure de l'expiration de la solution diluée doivent être inscrites sur les flacons dilués.

Après dilution, le produit doit être conservé entre 2°C et 30°C et être utilisé dans les 12 heures.

Ne pas congeler ni secouer la solution diluée. Si elle est conservée au réfrigérateur, laisser la solution diluée atteindre la température ambiante avant de l'utiliser.

PREPARATION DES DOSES INDIVIDUELLES DE 0,2ML DE COMIRNATY® PEDIATRIQUE

En utilisant une technique aseptique, nettoyer le bouchon du flacon à l'aide d'une compresse à usage unique imprégnée d'antiseptique.

Prélever 0,2 mL de Comirnaty® pédiatrique.

Des aiguilles et/ou seringues à faible volume mort doivent être utilisées pour pouvoir extraire jusqu'à 12 doses à partir d'un flacon unique. La combinaison de l'aiguille et de la seringue doit avoir un volume mort ne dépassant pas 0,035 mL.

Par ailleurs, le résumé des caractéristiques du produit indique que si des aiguilles et seringues classiques sont utilisées, le volume risque de ne pas être suffisant pour permettre l'extraction de dix doses d'un flacon unique.

Chaque dose doit contenir 0,2 mL de vaccin.

Si la quantité de vaccin restant dans le flacon ne permet pas d'obtenir une dose complète de 0,2 mL, jeter le flacon et la solution résiduelle.

Éliminer tout vaccin non utilisé dans les 12 heures suivant la dilution.



Flacon de vaccin Comirnaty Pédiatrique

ATTENTION : Une vigilance particulière devra être portée lors de la préparation du vaccin afin d'éviter toute confusion entre un flacon de vaccin Comirnaty® Adulte (couvercle violet) et un flacon de vaccin Comirnaty® Pédiatrique (couvercle orange), et afin de prévenir toute erreur d'injection. Une dernière vérification avant l'injection est souhaitable.